

En 1965, la guerre éclata entre l'Inde et le Pakistan le long de la ligne surveillée par l'UNMOGIP au Cachemire et aussi de part et d'autre de la frontière indo-pakistanaise à l'ouest. Comme le conflit prenait des proportions alarmantes et que le Conseil de sécurité avait adopté plusieurs résolutions exigeant un cessez-le-feu immédiat, le Secrétaire général décida de constituer la Mission d'observation des Nations-Unies en Inde et au Pakistan (UNIPOM), sur le front occidental. Les fonctions de la Mission ressemblaient beaucoup à celles de l'UNMOGIP: observation des lignes de cessez-le-feu et supervision du retrait des troupes. Par suite des démarches de conciliation effectuées par le gouvernement soviétique (Entente de Tashkent — 1966), les deux belligérants retirèrent leurs forces le long de la frontière occidentale; l'UNIPOM fut dissoute, mais l'UNMOGIP est toujours en poste dans cette partie du monde. Il joua d'ailleurs un rôle important en surveillant les lignes de cessez-le-feu après la guerre indo-pakistanaise de 1971.

De 1967 à 1972, l'ONU ne créa aucune autre force de maintien de la paix, mais cette période de calme relatif prit soudainement fin en 1973 quand la Guerre du Yom Kippur éclata en octobre. Constatant la gravité de la situation, le Conseil de sécurité adopta trois résolutions pour demander le cessez-le-feu, l'envoi d'un contingent d'observateurs, et la mise sur pied de la deuxième Force d'urgence des Nations-Unies (FONU II). Les 600 soldats qui constituèrent cette dernière au début provenaient de l'UNFICYP; ce déplacement temporaire de troupes permit à l'ONU d'intervenir rapidement sur les lieux des combats.

La FONU II s'interposa entre les belligérants et se soucia principalement de faire respecter le cessez-le-feu et de superviser le retrait des troupes égyptiennes et israéliennes vers les positions avancées qu'elles occupaient le long des lignes de cessez-le-feu le 22 octobre, et aussi le retrait des Israéliens au-delà des défilés de Mitla et de Gidda dans le Sinaï. Les forces onusiennes surveillèrent par la suite les zones-tampons établies entre les adversaires. En 1976, la *US-Sinai Field Mission* se joignit à la FONU II et offrit une aide technique pour la surveillance des défilés du Sinaï jusqu'en 1979, année où la FONU II fut dissoute.

À la même époque, une force ayant un mandat semblable, à savoir la Force des Nations-Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), fut mise sur pied pour surveiller une zone neutre entre Israël et la Syrie dans le Golan et veiller à ce que les deux camps respectent le caractère des zones à armements limités. Tandis que la tension montait, l'utilité de la FNUOD fut mise en lumière quand les adversaires lui demandèrent d'inspecter de part et d'autre les zones à armements limités pour établir si l'un d'eux cherchait secrètement à y mobiliser ses forces.

Ces inspections favorisèrent une certaine détente, mais comme les deux pays n'ont toujours pas résolu le différend fondamental qui les oppose, la FNUOD est encore en poste aujourd'hui dans ce secteur du Moyen-Orient.

En 1978, un commando palestinien ayant exécuté un raid en Israël, les forces de ce pays envahirent aussitôt le Sud du Liban. La Force intérimaire des Nations-Unies au Liban (FINUL) fut alors chargée de confirmer le retrait des forces israéliennes, d'aider le gouvernement

libanais à rétablir son autorité dans la région, et de restaurer la paix et la sécurité internationales. La résistance que diverses factions opposèrent à la FINUL rendirent sa tâche complexe et délicate.

OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX NON ORGANISÉES PAR L'ONU

De vastes opérations de maintien de la paix ont également été menées en dehors du cadre même des Nations-Unies. Mentionnons notamment le travail accompli par la Commission internationale de surveillance et de contrôle (CISC) qui fut créée en 1954 pour superviser le cessez-le-feu intervenu au Cambodge, au Laos et au Vietnam. La CISC comprenait des contingents de l'Inde, du Canada et de la Pologne. De nombreuses fonctions lui incombait, dont les suivantes: contrôle, observation, vérification pour confirmer que les adversaires respectaient le cessez-le-feu, surveillance des mouvements des troupes françaises et nord-vietnamiennes dans les zones de regroupement, et libération des prisonniers de guerre et des civils internés pour des motifs politiques.

Cette structure fonctionna raisonnablement bien jusqu'en février 1965, mais à partir de ce moment-là, tant les Vietnamiens du Sud que ceux du Nord commencèrent à limiter considérablement les principales responsabilités de la Commission. L'efficacité de cette dernière diminua donc peu à peu au point de rendre sa présence tout à fait inutile. En janvier 1973, elle fut officiellement remplacée par la Commission internationale de contrôle et de surveillance (CICS).

La CICS connut un sort encore moins heureux. Par l'entente et le protocole qu'ils signèrent en 1973, les États-Unis et le Vietnam du Nord chargèrent la Commission de faire observer le cessez-le-feu dans tout le Vietnam, de surveiller le démantèlement de l'infrastructure militaire américaine dans le Vietnam du Sud et dans les pays voisins, et de veiller au rapatriement des prisonniers militaires et civils des deux camps.

Dans les six mois qui suivirent l'établissement du cessez-le-feu, 18 000 "incidents" furent signalés au Vietnam du Sud, et le nombre des victimes des deux côtés atteignit 72 000. Avant d'être dissoute en 1975, la CICS assista au retrait des forces américaines et supervisa l'échange de prisonniers entre les deux camps; ce fut là sa principale réalisation.

La Commonwealth Monitoring Force in Rhodesia

OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX NON ORGANISÉES PAR L'ONU

OPÉRATION	PÉRIODE	ENDROIT	NOMBRE DE PARTICIPANTS AU POINT CULMINANT DU CONFLIT	
			NOMBRE TOTAL	FORCES CANADIENNES
CISC	1954-1969	Cambodge	400	150
	1954-1973	Vietnam		
	1954-1974	Laos		
CICS	1973	Vietnam du Sud	1.100	248
Force multi- nationale à Beyrouth	1983-1984	Beyrouth	non disponible	0